



**COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 8 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit avril, le Conseil Municipal de la commune de PUY-GUILLAUME s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes en raison du contexte sanitaire, après convocation légale et à huis clos, sous la Présidence de M. Bernard VIGNAUD, Maire.

Date de convocation : 01 avril 2021.

Etaient présents : Mmes et MM. Bernard VIGNAUD, Alexandra VIRLOGEUX, André DEBOST, Lionel CITERNE, Cécile DE REVIÈRE, Michel MOUREAU, Patrick SOLEILLANT, Isabelle PASQUIER, Annie CORRE, Bernard MELEY, Marie-Noëlle LORUT, Bruno CARDINAL, Perrine PLAUCHUD, Jérémie FORLAY, Bruno GUIMARD, Isabelle GOUTTE et Thibaud D'ESCRIVAN.

Votaient par procuration : Mme Pépita RODRIGUEZ procuration à Mme Annie CORRE, Mme Pascale COURDILLE procuration à Mme Isabelle PASQUIER et Mme Marion POUZOUX procuration à M. Bernard VIGNAUD.

Etaient absents excusés : M. Dominique GAUME et Mme Agnès BUSI.

Etait absent non-excuse : M. Lionel DAJOUX.

Assistait à la séance : M. Grégory VILLAFRANCA, Directeur Général des Services.

Le Président soumet le procès-verbal de la séance du 4 mars 2021 à l'Assemblée.
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un Secrétaire de séance pris au sein du Conseil ; **Madame Perrine PLAUCHUD** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU :

N°21/030 : COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE

Reçu en Sous-Préfecture le 13 Mars 2021

Dans le cadre des délégations que le Conseil Municipal a attribuées à Monsieur le Maire par délibération n°20-065 du 4 juin 2020 et conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président rend compte à l'Assemblée des décisions prises depuis le conseil municipal du 4 mars 2021 :

N° de l'acte	Date	Objet de la décision Municipale
21/028	05/03/2021	Signature de l'avenant n° 2 du marché de travaux « Construction d'un complexe sportif et culturel – Lot n° 2 « Structure bois » attribué à la SAS CHAPENTES NUGUES, située ZI les Prioles à Dompierre-les-Ormes, pour un montant de 1 734,40 € HT, soit 2 081,28 € TTC, concernant le changement de section les pannes sablières périphériques suite au changement de complexe d'isolant afin de respecter la réglementation thermique Le montant initial du marché plus l'avenant n° 1 était de 330 000,00 € HT. Les modifications représentent une plus-value de 1 734,40 € HT, le nouveau montant du marché de travaux - lot n° 2 - se trouve donc porté à la somme de 331 734,40 € HT. Toutes les autres clauses et conditions du marché initial non modifiées par l'avenant n° 1 restent applicables.
21/029	11/03/2021	Signature du devis n° 0142 du 05/03/2021 présenté par la sarl VIGIER FILS située « les Bathiers » à Charnat, concernant la fourniture et l'installation d'un second filtre tamis « Solar » sur l'alimentation général eau potable du bâtiment de l'école primaire « François Mitterrand », pour un montant de 1 294,34 € HT, soit 1 553,21 € TTC.
21/030	17/03/2021	Signature du devis n° 00040 du 17/03/2021 présenté par la SAS GARAGE DEBUS Père & Fils située 34 avenue Anatole France à Puy-Guillaume, concernant l'acquisition d'un véhicule utilitaire pour les services techniques : RENAULT Trafic III FG, pour un montant de 12 679,43 € HT, soit 15 162,76 € TTC, le fourgon des services techniques étant hors d'usage.
21/031	23/03/2021	Signature du devis n° LS2021/01358 du 15/03/2021 présenté par la société LOGITUD située 53 rue Victor Schoelcher à Mulhouse, concernant l'acquisition et la mise en service d'un terminal de verbalisation électronique Crosscall CORRE-X licence incluse pour la police rurale pour un montant de 918,50 € HT, soit 1 102,20 € TTC ;
21/032	27/03/2021	Signature de l'avenant n° 1 du marché de travaux « Construction d'un local de convivialité au stade Jean Mommessin – Lot n° 1 Désamiantage » attribué à l'entreprise SUCHET située 51 rue de l'Industrie à Cusset , pour un montant de 3 505,50 € HT, concernant la réalisation de travaux supplémentaires de désamiantage de la couverture du local de convivialité. Le montant initial du marché de travaux était de 7 506,40,00 € HT. Les travaux supplémentaires représentent une plus-value de 3 505,50 € HT, le nouveau montant du marché de travaux se trouve donc porté à la somme de 11 011,90 € HT. Toutes les autres clauses et conditions du marché initial non modifiées par l'avenant n° 1 restent applicables.
21/033	01/04/2021	Signature du devis n° 1408 du 01/04/2021 présenté par la société ALFASERV située 12 avenue Edouard Vaillant à Puy-Guillaume, concernant l'acquisition d'un ordinateur portable LENOVO supplémentaire pour les services administratifs de la mairie, pour un montant de 582,50 € HT, soit 699,00 € TTC ;

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de cette communication.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONVENTIONS-CONTRATS :

N°21/031 : CONVENTION D'ADHÉSION AU PROGRAMME NATIONAL PETITES VILLES DE DEMAIN

Reçu en Sous-Préfecture le 13 Mars 2021

Monsieur le Président informe l'Assemblée que le programme Petites Villes de Demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leurs intercommunalités, qui rayonnent et exercent pour tout le territoire qui les entoure, des fonctions essentielles de centralité, les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation pour redevenir des villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement. Le programme est déployé sur 6 ans : 2021-2026.

Il précise que dans le département du Puy-de-Dôme, 32 villes sont lauréates de ce programme, en candidature seule ou groupée, réparties sur 13 intercommunalités.

Au sein de l'intercommunalité Thiers Dore et Montagne, Monsieur le Président explique que la ville de Puy-Guillaume est lauréate en candidature groupée avec la ville de Courpière.

Il indique que les 3 piliers du programme porté par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires au bénéfice des villes lauréates sont :

- un appui global en ingénierie, notamment par le biais du financement à 75 % d'un chef de projet Petites Villes de Demain ;
- des outils, études, et expertises sectorielles, dans l'ensemble des champs nécessaires à la revitalisation des centralités, et notamment l'habitat, le commerce, l'économie locale et l'emploi, les mobilités douces, la transition écologique ; en matière de commerce, un appui par le biais d'un financement à 50 % d'un manager de commerce peut être sollicité ;
- un accès à un réseau professionnel étendu, au travers de la création du « Club Petites Villes de Demain ».

Monsieur le Président ajoute que pour les communes lauréates du dispositif et leurs intercommunalités, les étapes à franchir sont les suivantes :

- la signature d'une convention d'adhésion : premier acte d'engagement dans le programme, cette convention est co-signée par les exécutifs des communes lauréates et de l'intercommunalité, par le préfet, et le cas échéant par tout autre partenaire institutionnel et technique. La signature de cette convention d'adhésion permet de solliciter le co-financement du chef de projet.
- le recrutement du chef de projet : il assure le pilotage opérationnel du projet de revitalisation pour le compte de l'exécutif local. Le portage administratif du chef de projet peut être assuré par une ville lauréate ou par l'intercommunalité.
- la signature d'une convention cadre Petites Villes de Demain, dans les 18 mois suivant la signature de la convention d'adhésion. Celle-ci contient la stratégie de revitalisation et les actions et moyens à déployer pour la concrétiser.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

+++ AFFIRME l'engagement de la commune de Puy-Guillaume dans le programme Petites Villes de Demain, en partenariat avec la ville de Courpière et la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne ;

+++ DONNE son accord afin que Monsieur le Maire puisse engager toutes les démarches afférentes à ce programme ;

+++ AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au programme national Petites Villes de Demain.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°21/032 : SIEG : REMPLACEMENT DES CANDÉLABRES ACCIDENTÉS

Reçu en Sous-Préfecture le 13 Mars 2021

Le Président informe l'Assemblée qu'il y a lieu de prévoir le remplacement de candélabres accidentés au restaurant « Beau Rivage », au camping municipal, sur la route de Vichy.

Il indique que le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme, auquel la commune est adhérente, a adressé un devis et une convention des travaux à réaliser.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques, à la date d'établissement du projet, s'élève à 4 000,00 € HT.

Il précise que conformément aux décisions prises par son comité, le SIEG peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50 % du montant H.T. et en demandant à la commune un fonds de concours égal à 50 % de ce montant, soit 2 000,00 €.

Ce fonds de concours sera revu en fin de travaux pour être réajusté suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif, le montant de la TVA sera récupéré par le SIEG par le biais du Fonds de Compensation pour la TVA.

Il propose d'inscrire Les crédits nécessaires au budget 2021 de la commune.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

+++ APPROUVE le projet de travaux présentés.

+++ AUTORISE le Maire à confier la réalisation de ces travaux et à signer la convention avec SIEG du Puy-de-Dôme.

+++ FIXE la participation de la commune au financement de ces travaux à 2 000,00 €.

+++ AUTORISE le Maire à verser cette somme, après réajustement dans la caisse du receveur du SIEG.

+++ PRECISE que les dépenses correspondantes seront prévues au budget 2021 de la commune.

N°21/033 : SIEG : COMPLÉMENT MODIFICATION CABLAGE SUITE VIDÉO SURVEILLANCE

Reçu en Sous-Préfecture le 13 Mars 2021

Le Président informe l'Assemblée qu'il y a lieu de prévoir des travaux complémentaires concernant des modifications de câblages nécessaire à l'installation de notre système de vidéo surveillance.

Il indique que le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme, auquel la commune est adhérente, a adressé un devis et une convention des travaux à réaliser.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques, à la date d'établissement du projet, s'élève à 15 000,00 € HT.

Il précise que conformément aux décisions prises par son comité, le SIEG peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50 % du montant H.T. et en demandant à la commune un fonds de concours égal à 50 % de ce montant, soit 7 500,00 €.

Ce fonds de concours sera revu en fin de travaux pour être réajusté suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif, le montant de la TVA sera récupéré par le SIEG par le biais du Fonds de Compensation pour la TVA.

Il propose d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2021 de la commune.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

+++ APPROUVE le projet de travaux présentés.

+++ AUTORISE le Maire à confier la réalisation de ces travaux et à signer la convention avec SIEG du Puy-de-Dôme.

+++ FIXE la participation de la commune au financement de ces travaux à 7 500,00 €.

+++ AUTORISE le Maire à verser cette somme, après réajustement dans la caisse du receveur du SIEG.

+++ PRECISE que les dépenses correspondantes seront prévues au budget 2021 de la commune.

N°21/034 : SIEG : TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC : ÉCLAIRAGE NOUVELLE SALLE DE SPORTS

Reçu en Sous-Préfecture le 13 Mars 2021

Le Président informe l'Assemblée qu'il y a lieu de prévoir des travaux d'éclairage public : Eclairage de la nouvelle salle de sport (complexe sportif et culturel).

Il indique que le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme, auquel la commune est adhérente, a adressé un plan, un devis et une convention des travaux à réaliser.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques, à la date d'établissement du projet, s'élève à 62 000,00 € HT.

Il précise que conformément aux décisions prises par son comité, le SIEG peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50 % du montant H.T. et en demandant à la commune un fonds de concours égal à 50 % de ce montant auquel s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'écotaxe, soit 31 006,00 €.

Ce fonds de concours sera revu en fin de travaux pour être réajusté suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif, le montant de la TVA sera récupéré par le SIEG par le biais du Fonds de Compensation pour la TVA.

Il propose d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2021 de la commune.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

+++ APPROUVE le projet de travaux présentés.

+++ AUTORISE le Maire à confier la réalisation de ces travaux et à signer la convention avec SIEG du Puy-de-Dôme.

+++ FIXE la participation de la commune au financement de ces travaux à 31 006,00 €.

+++ AUTORISE le Maire à verser cette somme, après réajustement dans la caisse du receveur du SIEG.

+++ PRECISE que les dépenses correspondantes seront prévues au budget 2021 de la commune.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

FINANCES :

N°21/035 : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 : BUDGET COMMUNE

Reçu en Sous-Préfecture le 13 Mars 2021

Le Président présente au Conseil Municipal le Compte Administratif de l'exercice 2020 de la commune qu'il a dressé en vertu du Code Général des Collectivités Territoriales. Il présente, également, le budget primitif ainsi que les décisions modificatives et diverses pièces justificatives à l'appui des recettes et dépenses de l'exercice 2020.

Il rappelle ensuite qu'en vertu de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil doit statuer sur le Compte Administratif hors la présence du Maire.

Il indique au Conseil Municipal qu'il lui appartient maintenant de désigner un Président de séance pour conduire la délibération et le vote sur le Compte Administratif. Il propose que Mme Annie CORRE, doyenne d'âge du Conseil Municipal, assure la présidence de l'Assemblée ; le Maire quitte la salle des délibérations.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Mme Annie CORRE, aux fins de présider la séance en ce qui concerne le vote du Compte Administratif.

Elle présente au Conseil Municipal, en qualité de Présidente de séance, les documents établis par le Maire.

En Fonctionnement,

Les dépenses réalisées s'élèvent à 3 545 171,44 € et les recettes réalisées s'élèvent à 8 600 177,57 € (4 343 419,39 € de recettes de l'exercice 2020 + 4 256 758,18 € de solde d'exécution reporté), ce qui donne un résultat excédentaire de 5 055 006,13 €.

Les dépenses se décomposent comme suit :

011 - Charges à caractère général	1 134 065,63 €
012 - Charges de personnel	1 486 194,84 €
014 - Atténuation de produits	11 161,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	822 360,50 €
66 - Charges financières	10 262,88 €
67 - Charges exceptionnelles	1 308,15 €
42 - Opérations d'ordre	79 818,44 €
TOTAL	3 545 171,44 €

Les recettes se décomposent comme suit :

013 - Atténuation de charges	68 269,40 €
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	4 003,91 €
70 - Produits de services - ventes	183 705,09 €
73 - Impôts et taxes	3 382 692,54 €
74 - Dotations, subventions, participations	593 205,97 €
75 - Autres produits de gestion courante	77 464,60 €
76 - Produits financiers	5,10 €
77 - Produits exceptionnels	34 072,78 €
002 - Excédent reporté de 2019	4 256 758,18 €
TOTAL	8 600 177,57 €

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

En Investissement,

Les dépenses réalisées s'élèvent à 1 814 505,27 € et les recettes réalisées s'élèvent à 2 327 938,95 € (1 140 988,46 € de recettes de l'exercice 2020 + 1 186 950,49 € de solde d'exécution reporté), ce qui nous donne un résultat excédentaire de 513 433,68 €.

Les dépenses se décomposent comme suit :

Opérations d'équipement	1 714 437,93 €
040 - Opérations d'ordre de transfert	4 003,91 €
041 - Opérations patrimoniales	0 €
10 - Dotations, fonds divers, réserves	362,00 €
16 - Remboursement capital des emprunts	40 501,69 €
27 - Autres immobilisations financières	55 199,74 €
TOTAL	1 814 505,27 €

Les recettes se décomposent comme suit :

13 - Subventions	64 628,20 €
10 - Dotations, versement FCTVA	983 184,15 €
16 - Emprunts et cautionnements	8 754,00 €
23 - Régularisation immobilisation en cours	4 603,67 €
040 et 041 Opérations d'ordre	79 818,44 €
001 - Excédent reporté de 2019	1 186 950,49 €
TOTAL	2 327 938,95 €

Les restes à réaliser présentent un besoin de financement de 1 373 720,07 €, compensé par les excédents de la section d'investissement et de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de sa Présidente et après en avoir délibéré à l'unanimité :

+++ ARRETE les résultats définitifs tels que rappelés ci-dessus.

+++ ADOPTE le Compte Administratif 2020 de la Commune.

N°21/036 : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 : BUDGET EAU

Reçu en Sous-Préfecture le 13 Mars 2021

Le Président présente au Conseil Municipal le Compte Administratif de l'exercice 2020 du service Eau qu'il a dressé en vertu du Code Général des Collectivités Territoriales. Il présente, également, le budget primitif ainsi que les décisions modificatives et diverses pièces justificatives à l'appui des recettes et dépenses de l'exercice 2020.

Il rappelle ensuite qu'en vertu de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil doit statuer sur le Compte Administratif hors la présence du Maire.

Il indique au Conseil Municipal qu'il lui appartient maintenant de désigner un Président de séance pour conduire la délibération et le vote sur le Compte Administratif. Il propose que Mme Annie CORRE, doyenne d'âge du Conseil Municipal, assure la présidence de l'Assemblée ; le Maire quitte la salle des délibérations.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Mme Annie CORRE, aux fins de présider la séance en ce qui concerne le vote du Compte Administratif.

Elle présente au Conseil Municipal, en qualité de Présidente de séance, les documents établis par le Maire.

En Fonctionnement,

Les dépenses réalisées s'élèvent à 343 215,95 € et les recettes réalisées s'élèvent à 589 635,43 € (424 175,05 € de recettes de l'exercice 2020 + 165 460,38 € de solde d'exécution reporté), ce qui donne un résultat excédentaire de 246 419,48 €.

Les dépenses se décomposent comme suit :

011 - Charges à caractère général	144 325,90 €
012 - Charges de personnel	45 390,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 363,40 €
66 - Charges financières	0 €
67 - Charges exceptionnelles	186,80 €
042 - Opérations d'ordre	151 949,85 €
TOTAL	343 215,95 €

Les recettes se décomposent comme suit :

70 - Produits de services - ventes	396 741,17 €
75 - FCTVA	281,27 €
77 - Produits exceptionnels	569,61 €
042 - Opérations d'ordre	26 583,00 €
002 - Excédent reporté de l'année 2018	165 460,38 €
TOTAL	589 635,43 €

En Investissement,

Les dépenses réalisées s'élèvent à 135 942,21 € et les recettes réalisées s'élèvent à 403 196,20 € (383 071,29 € de recettes de l'exercice 2020 + 20 124,91 € de solde d'exécution reporté), ce qui nous donne un résultat de 267 253,99 €.

Les dépenses se décomposent comme suit :

Opérations d'équipement	109 359,21 €
16 - Remboursement capital des emprunts	0 €
040 - Opérations d'ordre	26 583,00 €
TOTAL	135 942,21 €

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les recettes se décomposent comme suit :

13 - Subventions	115 694,15 €
10 - Dotations, versement FCTVA	115 427,29 €
040 - Opérations d'ordre	151 949,85 €
001 - Excédent reporté de l'année 2019	20 124,91 €
TOTAL	403 196,20 €

Les restes à réaliser présentent un besoin de financement de 363 711,06 € qui sera compensé par les excédents de la section de d'investissement et de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de sa Présidente et après en avoir délibéré à l'unanimité :

+++ ARRETE les résultats définitifs tels que rappelés ci-dessus.

+++ ADOPTE le Compte Administratif 2020 du service Eau.

N°21/037 : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 : BUDGET ASSAINISSEMENT

Reçu en Sous-Préfecture le 13 Mars 2021

Le Président présente au Conseil Municipal le Compte Administratif de l'exercice 2020 du service Assainissement qu'il a dressé en vertu du Code Général des Collectivités Territoriales. Il présente, également, le budget primitif ainsi que les décisions modificatives et diverses pièces justificatives à l'appui des recettes et dépenses de l'exercice 2020.

Il rappelle ensuite qu'en vertu de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil doit statuer sur le Compte Administratif hors la présence du Maire.

Il indique au Conseil Municipal qu'il lui appartient maintenant de désigner un Président de séance pour conduire la délibération et le vote sur le Compte Administratif. Il propose que Mme Annie CORRE, doyenne d'âge du Conseil Municipal, assure la présidence de l'Assemblée ; le Maire quitte la salle des délibérations.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Mme Annie CORRE, aux fins de présider la séance en ce qui concerne le vote du Compte Administratif.

Elle présente au Conseil Municipal, en qualité de Présidente de séance, les documents établis par le Maire.

En Fonctionnement,

Les dépenses réalisées s'élèvent à 460 436,99 € et les recettes réalisées s'élèvent à 509 067,67 € (476 918,58 € de recettes de l'exercice 2020 + 32 149,09 € de solde d'exécution reporté), ce qui donne un résultat excédentaire de 48 630,68 €.

Les dépenses se décomposent comme suit :

011 - Charges à caractère général	194 895,81 €
012 - Charges de personnel	58 800,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 230,70 €
66 - Charges financières	0 €
67 - Charges exceptionnelles	329,48 €
042 - Opérations d'ordre	205 181,00 €
TOTAL	460 436,99 €

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les recettes se décomposent comme suit :

70 - Produits de services - ventes	401 956,41 €
75 - FCTVA	159,97 €
77 - Produits exceptionnels	1,20 €
042 - Opérations d'ordre	74 801,00 €
002 - Excédent reporté de l'année 2019	32 149,09 €
TOTAL	509 067,67€

En Investissement,

Les dépenses réalisées s'élèvent à 164 956,29 € et les recettes réalisées s'élèvent à 332 715,98 €, (225 058,89 € de recettes de l'exercice 2020 + 107 657,09 € de solde d'exécution reporté), ce qui nous donne un résultat excédentaire de 167 759,69 €.

Les dépenses se décomposent comme suit :

23 - Opérations d'équipement	90 155,29 €
16 - Remboursement capital des emprunts	0 €
040 et 041 - Opérations d'ordre	74 801,00 €
TOTAL	164 956,29 €

Les recettes se décomposent comme suit :

10 - Dotations, versement FCTVA	19 877,89 €
040 et 041 - Opérations d'ordre	205 181,00 €
001 - Excédent reporté de l'année 2019	107 657,09 €
TOTAL	332 715,98 €

Les restes à réaliser présentent un besoin de financement de 148 118,65 € qui sera compensé par l'excédent de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de sa Présidente et après en avoir délibéré à l'unanimité :

+++ ARRETE les résultats définitifs tels que rappelés ci-dessus.

+++ ADOPTE le Compte Administratif 2020 du service Assainissement.

N°21/038 : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 : BUDGET CAMPING-PISCINE

Reçu en Sous-Préfecture le 13 Mars 2021

Le Président présente au Conseil Municipal le Compte Administratif de l'exercice 2020 du Camping-Piscine qu'il a dressé en vertu du Code Général des Collectivités Territoriales. Il présente, également, le budget primitif ainsi que les décisions modificatives et diverses pièces justificatives à l'appui des recettes et dépenses de l'exercice 2020.

Il rappelle ensuite qu'en vertu de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil doit statuer sur le Compte Administratif hors la présence du Maire.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Il indique au Conseil Municipal qu'il lui appartient maintenant de désigner un Président de séance pour conduire la délibération et le vote sur le Compte Administratif. Il propose que Mme Annie CORRE, doyenne d'âge du Conseil Municipal, assure la présidence de l'Assemblée ; le Maire quitte la salle des délibérations.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Mme Annie CORRE, aux fins de présider la séance en ce qui concerne le vote du Compte Administratif.

Elle présente au Conseil Municipal, en qualité de Présidente de séance, les documents établis par le Maire.

En Fonctionnement,

Les dépenses réalisées s'élèvent à 34 213,91 € et les recettes réalisées s'élèvent à 52 461,51 €, ce qui nous donne un résultat excédentaire de 18 247,60 €.

Les dépenses se décomposent comme suit :

011 - Charges à caractère général	34 178,04 €
012 - Charges de personnel	35,87 €
65 - Autres charges de gestion courante	0 €
67 - Charges exceptionnelles	0 €
TOTAL	34 213,91€

Les recettes se décomposent comme suit :

70 - Produits de services - ventes	237,00 €
73 - Impôts et taxes	0 €
74 - Dotations - subventions	52 224,51 €
75 - Autres produits de gestion courante	0 €
77 - Produits exceptionnels	0 €
042 - Opérations d'ordres	0 €
002 - Excédent reporté de l'année 2018	0 €
TOTAL	52 461,51 €

En Investissement,

Les dépenses réalisées s'élèvent à 39 133,96 € (14 991,96 € de dépenses de l'exercice 2020 + 24 142,00 € de solde d'exécution reporté) et les recettes réalisées s'élèvent à 45 419,44 €, ce qui nous donne un résultat déficitaire de 6 285,48 €.

Les dépenses se décomposent comme suit :

Opérations d'équipement	14 991,96 €
040 - Opérations d'ordres	0 €
001 - Solde d'exécution reporté de l'année 2018	24 142,00 €
TOTAL	39 133,96 €

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les recettes se décomposent comme suit :

1068 - Dotations fonds divers et réserves	39 798,93 €
10222 - Dotations fonds divers et réserves	5 620,51 €
TOTAL	45 419,44 €

Les restes à réaliser sont en dépenses de 23 912,57 €, compensé par les excédents des sections de fonctionnement et d'investissement.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de sa Présidente et après en avoir délibéré à l'unanimité :

+++ ARRETE les résultats définitifs tels que rappelés ci-dessus.

+++ ADOPTE le Compte Administratif 2020 du Camping-Piscine.

N°21/039 : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 : BUDGET LOTISSEMENT « LES BOUCHAUDS »

Reçu en Sous-Préfecture le 13 Mars 2021

Le Président présente au Conseil Municipal le Compte Administratif de l'exercice 2020 du Lotissement « les Bouchauds » qu'il a dressé en vertu du Code Général des Collectivités Territoriales. Il présente, également, le budget primitif ainsi que les décisions modificatives et diverses pièces justificatives à l'appui des recettes et dépenses de l'exercice 2020.

Il rappelle ensuite qu'en vertu de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil doit statuer sur le Compte Administratif hors la présence du Maire.

Il indique au Conseil Municipal qu'il lui appartient maintenant de désigner un Président de séance pour conduire la délibération et le vote sur le Compte Administratif. Il propose que Mme Annie CORRE, doyenne d'âge du Conseil Municipal, assure la présidence de l'Assemblée ; le Maire quitte la salle des délibérations.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Mme Annie CORRE, aux fins de présider la séance en ce qui concerne le vote du Compte Administratif.

Elle présente au Conseil Municipal, en qualité de Présidente de séance, les documents établis par le Maire.

En Fonctionnement,

Les dépenses réalisées s'élèvent à 188 485,24 € et les recettes réalisées s'élèvent à 405 723,15 € (188 425,24 € de recettes de l'exercices 2020 + 217 237,91 € de solde d'exécution reporté), ce qui nous donne un résultat excédentaire de 217 237,91 €.

Les dépenses se décomposent comme suit :

011 - Charges à caractère général	119 175,50 €
66 - Charges financières	9,98 €
042 et 043 - Opérations d'ordre	69 299,76 €
TOTAL	188 485,24 €

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les recettes se décomposent comme suit :

70 - Produits des services, du domaine et ventes	0 €
74 – Participation communale	0 €
042 et 043 - Opération d'ordre	188 485,24 €
002 – Excédent reporté de l'année 2019	217 237,91 €
TOTAL	405 723,15 €

En Investissement,

Les dépenses réalisées s'élèvent à 189 541,54 € et les recettes réalisées s'élèvent à 69 289,78 € ce qui nous donne un résultat déficitaire de 120 251,76 €.

Les dépenses se décomposent comme suit :

16 - Remboursement des emprunts et dettes	1 066,28 €
040 - Opération d'ordre	188 475,26 €
TOTAL	189 541,54 €

Les recettes se décomposent comme suit :

040 - Opérations d'ordre	69 289,78 €
001 – Solde d'exécution reporté de l'année 2019	0 €
TOTAL	69 289,78 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de sa Présidente et après en avoir délibéré à l'unanimité :

+++ ARRETE les résultats définitifs tels que rappelés ci-dessus.

+++ ADOPTE le Compte Administratif 2020 du Lotissement « les Bouchauds ».

N°21/040 : COMPTES DE GESTION 2020 : COMMUNE, EAU, ASSAINISSEMENT, CAMPING-PISCINE ET LOTISSEMENT « LES BOUCHAUDS »

Reçu en Sous-Préfecture le 13 Mars 2021

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 de la Commune, des services Eau, Assainissement, Spanc, du Camping Piscine et du lotissement « les Bouchauds », les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'Actif, du Passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2020 de ces mêmes budgets,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures les montants de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Considérant :

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DECLARE**, à l'unanimité, que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2020, par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

N°21/041 : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020 : COMMUNE, EAU, ASSAINISSEMENT, CAMPING-PISCINE ET LOTISSEMENT « LES BOUCHAUDS »

Reçu en Sous-Préfecture le 13 Mars 2021

Le Président informe l'Assemblée que suite au vote des Comptes Administratifs et des Comptes de Gestion des budgets de la COMMUNE, du service de l'EAU, du service de l'ASSAINISSEMENT, du CAMPING-PISCINE et du LOTISSEMENT LES BOUCHAUDS, il demande de statuer sur l'affectation des résultats de l'exercice 2020, lesquels seront repris aux différents budgets primitifs 2021 :

COMMUNE :

Résultat de la section de fonctionnement 2020	5 055 006,13 €
Solde d'exécution de la section d'investissement 2020	513 433,68 €
Solde des restes à réaliser d'investissement 2020	- 1 373 720,07 €
Besoin de financement de la section d'Investissement	860 286,39 €
Report en section d'investissement 2021 :	
Compte 001	513 433,68 €
Affectation en réserve compte 1068	860 286,39 €
Report en section de fonctionnement 2021 :	
Compte 002	4 194 719,74 €

EAU :

Résultat de la section d'exploitation 2020	246 419,48 €
Solde d'exécution de la section d'investissement 2020	267 253,99 €
Solde des restes à réaliser d'investissement 2020	- 363 711,06 €
Besoin de financement de la section d'Investissement	96 457,07 €
Report en section d'investissement 2021	
Compte 001	267 253,99 €
Affectation en réserve compte 1068	96 457,07 €
Report en section d'exploitation 2021, compte 002	149 962,41 €

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ASSAINISSEMENT :

Résultat de la section d'exploitation 2020	48 630,68 €
Solde d'exécution de la section d'investissement 2020	167 759,69 €
Solde des restes à réaliser d'investissement 2020	- 148 118,65 €

Besoin de financement de la section d'Investissement 0 €

Report en section d'investissement 2021	
Compte 001	167 759,69 €
Affectation en réserve compte 1068	0 €

Report en section d'exploitation 2021, compte 002 48 630,68 €

CAMPING-PISCINE :

Résultat de la section de fonctionnement 2020	18 247,60 €
Solde d'exécution de la section d'investissement 2020	6 285,48 €
Solde des restes à réaliser d'investissement 2020	- 23 912,57 €

Besoin de financement de la section d'Investissement 17 627,09 €

Report en section d'investissement 2021	
Compte 001	6 285,48 €
Affectation en réserve compte 1068	17 627,09 €

Report en section de fonctionnement 2021, compte 002 620,51 €

LOTISSEMENT "LES BOUCHAUDS" :

Résultat de la section de fonctionnement 2020	217 237,91 €
Solde d'exécution de la section d'investissement 2020	- 120 251,76 €

Report en section d'Investissement 2021, compte 001 - 120 251,76 €

Report en section de fonctionnement 2021, compte 002 217 237,91 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

+++ AFFECTE les résultats comme indiqués ci-dessus.

+++ PREVOIT les écritures aux Budgets Primitifs 2021.

N°21/042 : TAXES DIRECTES LOCALES 2021

Reçu en Sous-Préfecture le 13 Mars 2021

Le Président rappelle au Conseil Municipal qu'il lui appartient de fixer les taux applicables aux bases des taxes foncières bâties et foncières non bâties pour l'année 2021.

Il précise qu'en application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

La sur ou sous-compensation sera neutralisée chaque année à compter de 2021, par l'application d'un coefficient correcteur au produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020 et à l'allocation compensatrice de la taxe foncière sur les propriétés bâties relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels.

Il indique que l'état de notification des taux n° 1259 fait apparaître le montant de :

- la DC RTP : 428 798,00 €,
- le FNGIR (Garantie Individuelle de Ressources) : 823 071,00 €,
- Les allocations compensatrices : 354 561,00 €.

Selon l'état communiqué par la D.D.F.I.P., le produit attendu en 2021, sans changement des taux d'imposition s'établit à 1 352 125,00 € auquel on ajoute 38 177,00 € de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et on déduit 502 186,00 € de coefficient correcteur, soit 888 116,00 €.

Pour mémoire les taux d'imposition 2020 étaient :

☞ Taxe foncière bâtie	15,56 %
☞ Taxe foncière non bâtie	79,36 %

Il propose de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux et donc d'appliquer le coefficient de variation de 1,000000.

En tenant compte de ce coefficient de variation et de la fusion du taux communal et départemental, les taux applicables aux bases d'imposition prévisionnelles pour 2021 seraient donc les suivants :

☞ Taxe foncière bâtie	36,04 %
☞ Taxe foncière non bâtie	79,36 %

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de son Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

+++ DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux et donc d'appliquer le coefficient de variation de 1,000000.

+++ FIXE les taux applicables aux taxes locales perçues à Puy-Guillaume, en 2021, comme suit :

☞ Taxe foncière bâtie	15,56 %
☞ Taxe foncière non bâtie	79,36 %

+++ DIT que ces taux seront notifiés par la mairie à Monsieur le Préfet du Puy-de-Dôme et au service de fiscalité directe locale de la direction des finances publiques.

N°21/043 : PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS DÉFINITIF 2021

Reçu en Sous-Préfecture le 13 Mars 2021

Le Président informe l'Assemblée qu'il lui appartient d'adopter le programme d'investissements de l'année 2021. Il présente les propositions suivantes :

INVESTISSEMENTS 2021				
RUES/CHEMINS/ETUDES	MO	AEP	Voirie	SIEG
Programme réfection chemins et voirie 2021			30 000,00	
Les Piottes - tranche n°1				42 000,00
Rue du Docteur Eugène Phélip - tranche n°1	15 000,00	250 000,00		50 000,00
Réhabilitation du pont Rue Calmette			20 000,00	

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extension rue Gutemberg - Zone de l'Ache			7 500,00	
Programme de réfection des trottoirs en "stabex"			20 000,00	
SOUS-TOTAL	15 000,00	250 000,00	77 500,00	92 000,00
TOTAL GENERAL (hors R à R)	434 500,00			
PLACES	MO	AEP	Voirie	SIEG
Place de la Gare			120 000,00	
SOUS-TOTAL	0,00	0,00	120 000,00	0,00
TOTAL GENERAL (hors R à R)	120 000,00			
BATIMENTS ERP	Conf. Elec.	Ad'ap	Travaux	Etudes
Hôtel de Marie : travaux de réhabilitation			795 600,00	98 000,00
Ecole de musique : travaux de réhabilitation et rénovation énergétique			414 300,00	103 575,00
Complexe sportif : tranche n°3			1 000 000,00	
Local de convivialité stade Jean Momessin : complément suite à AO			20 000,00	5 000,00
Acquisition du bâtiment de la gare			10 000,00	10 000,00
Gymnase Jeanne Lachaize : reprise de la toiture			19 000,00	
Mise en conformité électrique local Colormania	7 250,00			510,00
Mise en conformité électrique : local secours catholique + parties communes	7 250,00			510,00
Mise en conformité bâtiment services techniques " ex siège Com. Com. "	8 800,00			620,00
Alarme intrusion ex bâtiment de la com com			4 900,00	
Sécurisation des ouvertures ex bâtiment de la com com			10 050,00	
Remplacement de la porte d'entrée de la salle des fêtes			5 613,00	
Mise en place de stores occultants à la salle des fêtes			10 150,00	
Réhabilitation local rez de chaussée ancienne Mairie 60, rue Joseph Claussat			20 000,00	
Réhabilitation appartement ex Mairie Annexe			20 000,00	
Remplacement éclairage par de l'éclairage leds à la Médiathèque			1 930,00	
Remplacement éclairage par de l'éclairage leds à la Gendarmerie			2 000,00	
Remplacement éclairage par de l'éclairage leds à la salle de judo			902,00	
SOUS-TOTAL	23 300,00	0,00	2 334 445,00	218 215,00
TOTAL GENERAL (hors R à R)	2 575 960,00			
BATIMENTS IOP	Conf. Elec.	Ad'aP	Travaux	PAVE
Néant				
SOUS-TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (hors R à R)	0,00			

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DIVERS COMMUNE	Montant H.T.		
Acquisition d'un fourneau électrique pour la salle du château de Montpeyroux	1 850,00		
Acquisition de matériels pour les cuisines des établissements scolaires	7 190,00		
Acquisition de barnums pour les festivités	1 000,00		
Remise en état des jeux aux Bouchauds et à l'école maternelle	4 700,00		
Remise en état des équipements sportifs dans les gymnases	5 000,00		
Abris à vélos	10 000,00		
Renouvellement du matériel informatique	5 000,00		
SOUS-TOTAL	34 740,00		
POLICE MUNICIPALE	Montant H.T.		
Matériels divers	1 000,00		
SOUS- TOTAL	1 000,00		
SERVICE DES EAUX	Montant H.T.		
Fourniture et pose d'une cloture + portail pour le château d'eau des Piottes	12 900,00		
Acquisition d'une machine électrosoudable	1 900,00		
Compteurs : acquisition de 20 unités pour remplacement	560,00		
Matériels et pièces pour stock	4 304,00		
Acquisition d'un petit compresseur portable + concept multi-outils	1 553,00		
Mise à jour du système SIG des réseaux	5 731,00		
Budget renouvellement des équipements	10 000,00		
SOUS-TOTAL	36 948,00		
ASSAINISSEMENT	Montant H.T.		
Mise à jour du système SIG des réseaux	4 100,00		
Remplacement des tampons sur RD 906	6 500,00		
Extension du réseau chemin des Littes	8 878,50		
Budget renouvellement des équipements	10 000,00		
SOUS-TOTAL	29 478,50		
SERVICES TECHNIQUES	Montant H.T.		
Remplacement du tracteur épaveuse : Automotrice ou tracteur	150 000,00		
Mécanique : Acquisition expandeur cardan	164,00		
Budget de renouvellement des panneaux de signalisation	5 000,00		
SOUS-TOTAL	155 164,00		
CAMPING/PISCINE	Montant H.T.		
Renouvellement annuel des équipements	2 000,00		
SOUS-TOTAL	2 000,00		
TOTAL GENERAL	259 330,50		
TOTAL GENERAL EN HT	3 389 790,50		

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

+++ APPROUVE le programme d'investissements 2021.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

+++ AUTORISE le Maire à lancer les études nécessaires à son exécution.

+++ AUTORISE le Maire à solliciter les subventions existantes ainsi qu'à accomplir toutes les démarches utiles en vue d'obtenir ces aides.

N°21/044 : BUDGET PRIMITIF 2021 : COMMUNE

Reçu en Sous-Préfecture le 13 Mars 2021

Le Président présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif de la commune pour 2021.

La section de fonctionnement,

Elle s'équilibre en recettes et en dépenses à 8 421 124,34 €.

Les dépenses se décomposent comme suit :

Chapitre	BP 2021
011 - Charges à caractère général	2 960 336,46 €
012 - Charges de personnel	2 225 000,00 €
014 - Atténuation de produits	25 500,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 435 959,61 €
66 - Charges financières	15 148,00 €
67 - Charges exceptionnelles	3 100,00 €
022 - Dépenses imprévues	200 000,00 €
023 – Virement à l'investissement	1 489 550,14 €
042 - Opérations d'ordre	66 530,13 €
TOTAL	8 421 124,34 €

Les recettes se décomposent comme suit :

Chapitre	BP 2021
013 – Atténuations de charges	55 000,00 €
042 – Opérations d'ordre de transfert	165,60 €
70 – Produits des services et du domaine	256 428,00 €
73 – Impôts et taxes	3 035 852,00 €
74 – Dotations, subventions et participations	801 939,00 €
75 – Autres produits de gestion courante	76 010,00 €
76 – Produits financiers	10,00 €
77 – Produits exceptionnels	1 000,00 €
002 – Excédent reporté	4 194 719,74 €
TOTAL	8 421 124,34 €

La section d'investissement,

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à 6 578 040,02 €.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les dépenses se décomposent comme suit :

Chapitre	BP 2021
Opérations d'équipement	6 196 846,75 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	125 000,00 €
27 – Autres immobilisations financières	56 027,67 €
020 - Dépenses imprévues	200 000,00 €
040 - Opérations d'ordre	165,60 €
TOTAL	6 578 040,02 €

Les recettes se décomposent comme suit :

Chapitre	BP 2021
13 – Subventions d'investissement	1 943 239,68 €
21 – Immobilisations corporelles	0 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	1 515 000,00 €
10 – Dotations, FCTVA	190 000,00 €
1068 – Excédent de fonctionnement	860 286,39 €
27 – Autres immobilisations financières	0 €
024 – Produits de cessions	0 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	1 489 550,14 €
040 – Opérations d'ordre	66 530,13 €
041 – Opérations patrimoniales	0 €
001 – Excédent reporté	513 433,68 €
TOTAL	6 578 040,02 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

+++ APPROUVE la reprise des résultats de l'exercice 2020.

+++ APPROUVE le projet de budget primitif qui lui a été présenté pour 2021.

+++ FIXE à 6 578 040,02 € le montant des recettes et dépenses de la section d'investissement.

+++ FIXE à 8 421 124,34 € le montant des recettes et dépenses de la section de fonctionnement.

+++ FIXE à 1 489 550,14 € le montant du virement de la section de fonctionnement nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement.

+++ AUTORISE le Maire à émettre les titres de recettes et les ordonnances de dépenses afférentes au budget primitif de la commune 2021 dans la limite des sommes ainsi arrêtées pour chacune des deux sections sous réserve des délibérations particulières qu'il appartient au Conseil Municipal de prendre s'agissant de certaines dépenses d'investissement, de recettes d'emprunts et l'affectation de crédits inscrits en dépenses imprévues.

N°21/045 : BUDGET PRIMITIF 2021 : EAU

Reçu en Sous-Préfecture le 13 Mars 2021

Le Président présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif du service eau pour 2021.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

La section de fonctionnement,

Elle s'équilibre en recettes et en dépenses à 516 745,41 €.

Les dépenses se décomposent comme suit :

Chapitre	BP 2021
011 - Charges à caractère général	209 405,56 €
012 - Charges de personnel	45 390,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	5 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	5 000,00 €
023 – Virement à l'investissement	100 000,00 €
042 - Opérations d'ordre	151 949,85 €
TOTAL	516 745,41 €

Les recettes se décomposent comme suit :

Chapitre	BP 2021
042 – Opérations d'ordre de transfert	26 583,00 €
70 – Produits des services et du domaine	340 000,00 €
75 – Autres produits de gestion courante	0 €
77 – Produits exceptionnels	200,00 €
002 – Excédent reporté	149 962,41 €
TOTAL	516 745,41 €

La section d'investissement,

Elle s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 866 759,91 €.

Les dépenses se décomposent comme suit :

Chapitre	BP 2021
Opérations d'équipement	1 840 176,91 €
040 - Opérations d'ordre	26 583,00 €
TOTAL	1 866 759,91 €

Les recettes se décomposent comme suit :

Chapitre	BP 2021
13 – Subventions d'investissement	1 233 199,00 €
10 – Dotations, FCTVA	17 900,00 €
1068 – Excédent de fonctionnement	96 457,07 €
021 – Virement de la section de fonct.	100 000,00 €
040 – Opérations d'ordre	151 949,85 €
001 – Excédent reporté	267 253,99 €
TOTAL	1 866 759,91 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

+++ APPROUVE la reprise des résultats de l'exercice 2020.

+++ APPROUVE le projet de budget primitif qui lui a été présenté pour 2021.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

+++ **FIXE** à 1 866 759,91 € le montant des recettes et dépenses de la section d'investissement.

+++ **FIXE** à 516 745,41 € le montant des recettes et dépenses de la section de fonctionnement.

+++ **FIXE** à 100 000,00 € le montant du virement de la section de fonctionnement nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement.

+++ **AUTORISE** le Maire à émettre les titres de recettes et les ordonnances de dépenses afférentes au budget primitif du service eau 2021 dans la limite des sommes ainsi arrêtées pour chacune des deux sections sous réserve des délibérations particulières qu'il appartient au Conseil Municipal de prendre s'agissant de certaines dépenses d'investissement, de recettes d'emprunts et l'affectation de crédits inscrits en dépenses imprévues.

N°21/046 : BUDGET PRIMITIF 2021 : ASSAINISSEMENT

Reçu en Sous-Préfecture le 13 Mars 2021

Le Président présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif du service assainissement pour 2021.

La section de fonctionnement,

Elle s'équilibre en recettes et en dépenses à 494 391,68 €.

Les dépenses se décomposent comme suit :

Chapitre	BP 2021
011 - Charges à caractère général	220 410,68 €
012 - Charges de personnel	58 800,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	5 000,00 €
66 - Charges financières	- €
67 - Charges exceptionnelles	5 000,00 €
042 - Opérations d'ordre	205 181,00 €
TOTAL	494 391,68 €

Les recettes se décomposent comme suit :

Chapitre	BP 2021
042 – Opérations d'ordre de transfert	74 801,00 €
70 – Produits des services et du domaine	370 960,00 €
002 – Excédent reporté	48 630,68 €
TOTAL	494 391,68 €

La section d'investissement,

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à 386 940,69 €.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les dépenses se décomposent comme suit :

Chapitre	BP 2021
Opérations d'équipement	312 139,69 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	0 €
040 et 041 Opérations d'ordre	74 801,00 €
TOTAL	386 940,69 €

Les recettes se décomposent comme suit :

Chapitre	BP 2021
10 – Dotations, FCTVA	14 000,00 €
040 – Opérations d'ordre	205 181,00 €
001 – Excédent reporté	167 759,69 €
TOTAL	386 940,69 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

+++ APPROUVE la reprise des résultats de l'exercice 2020.

+++ APPROUVE le projet de budget primitif qui lui a été présenté pour 2021.

+++ FIXE à 386 940,69 € le montant des recettes et dépenses de la section d'investissement.

+++ FIXE à 494 391,68 € le montant des recettes et dépenses de la section de fonctionnement.

+++ AUTORISE le Maire à émettre les titres de recettes et les ordonnances de dépenses afférentes au budget primitif 2021 du service assainissement dans la limite des sommes ainsi arrêtées pour chacune des deux sections sous réserve des délibérations particulières qu'il appartient au Conseil Municipal de prendre s'agissant de certaines dépenses d'investissement, de recettes d'emprunts et l'affectation de crédits inscrits en dépenses imprévues.

N°21/047 : BUDGET PRIMITIF 2021 : CAMPING-PISCINE

Reçu en Sous-Préfecture le 13 Mars 2021

Le Président présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif du camping-piscine pour 2021.

La section de fonctionnement,

Elle s'équilibre en recettes et en dépenses à 161 438,00 €.

Les dépenses se décomposent comme suit :

Chapitre	BP 2021
011 - Charges à caractère général	87 800,00 €
012 - Charges de personnel	72 438,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	500,00 €
67 - Charges exceptionnelles	700,00 €
023 – Virement à l'investissement	0 €
TOTAL	161 438,00 €

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les recettes se décomposent comme suit :

Chapitre	BP 2021
002 – Résultat de fonctionnement reporté	620,51 €
70 – Produits des services et du domaine	10 200,00 €
73 – Impôts et taxes	5 000,00 €
74 – Dotations, subventions et participations	145 417,49 €
75 – Autres produits de gestion courante	200,00 €
TOTAL	161 438,00 €

La section d'investissement :

Elle s'équilibre en recettes et en dépenses à 27 412,57 €.

Les dépenses se décomposent comme suit :

Chapitre	BP 2021
Opérations d'équipement	27 412,57 €
001 - Solde d'exécution négatif reporté	0 €
TOTAL	27 412,57 €

Les recettes se décomposent comme suit :

Chapitre	BP 2021
001 – Solde d'exécution reporté	6 285,48 €
10 – Dotations, FCTVA	3 500,00 €
1068 – Excédent de fonctionnement	17 627,09 €
021 – Virement de la section de fonct.	0 €
TOTAL	27 412,57 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

+++ APPROUVE la reprise des résultats de l'exercice 2020.

+++ APPROUVE le projet de budget primitif qui lui a été présenté pour 2021.

+++ FIXE à 27 412,57 € le montant des recettes et dépenses de la section d'investissement.

+++ FIXE à 161 438,00 € le montant des recettes et dépenses de la section de fonctionnement.

+++ AUTORISE le Maire à émettre les titres de recettes et les ordonnances de dépenses afférentes au budget primitif 2021 du camping-piscine, dans la limite des sommes ainsi arrêtées pour chacune des deux sections sous réserve des délibérations particulières qu'il appartient au Conseil Municipal de prendre s'agissant de certaines dépenses d'investissement, de recettes d'emprunts et l'affectation de crédits inscrits en dépenses imprévues.

N°21/048 : BUDGET PRIMITIF 2021 : LOTISSEMENT « LES BOUCHAUDS »

Reçu en Sous-Préfecture le 13 Mars 2021

Le Président présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif du lotissement « Les Bouchauds » pour 2021.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

La section de fonctionnement

Elle s'équilibre en recettes et en dépenses à 573 408,17 €.

Les dépenses se décomposent comme suit :

Chapitre	BP 2021
011 - Charges à caractère général	97 695,00 €
66 - Charges financières	0 €
67 – Autres charges exceptionnelles	1 077,65 €
042 et 043 Opérations d'ordre	188 475,26 €
023 – Virement à la section d'investissement	286 160,26 €
TOTAL	573 408,17 €

Les recettes se décomposent comme suit :

Chapitre	BP 2021
042 et 043 – Opérations d'ordre	286 170,26 €
70 – Produits des services et du domaine	70 000,00 €
74 – Dotations, subv. et participations	0 €
002 – Excédent reporté	217 237,91 €
TOTAL	573 408,17 €

La section d'investissement :

Elle s'équilibre en recettes et en dépenses à 474 635,52 €. Les dépenses se décomposent comme suit :

Chapitre	BP 2021
16 – Emprunts et dettes assimilées	68 213,50 €
040 - Opérations d'ordre	286 170,26 €
001 – Solde d'exécution reporté	120 251,76 €
TOTAL	474 635,52 €

Les recettes se décomposent comme suit :

Chapitre	BP 2021
021 – Virement de la section de fonctionnement	286 160,26 €
040 – Opérations d'ordre	188 475,26 €
TOTAL	474 635,52 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

+++ APPROUVE la reprise des résultats de l'exercice 2020.

+++ APPROUVE le projet de budget primitif qui lui a été présenté pour 2021.

+++ FIXE à 474 635,52 € le montant des recettes et dépenses de la section d'investissement.

+++ FIXE à 573 408,17 € le montant des recettes et dépenses de la section de fonctionnement.

+++ FIXE à 286 160,26 € le montant du virement de la section de fonctionnement nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

+++ AUTORISE le Maire à émettre les titres de recettes et les ordonnances de dépenses afférentes au budget primitif 2021 du lotissement « les Bouchauds », dans la limite des sommes ainsi arrêtées pour chacune des deux sections sous réserve des délibérations particulières qu'il appartient au Conseil Municipal de prendre s'agissant de certaines dépenses d'investissement, de recettes d'emprunts et l'affectation de crédits inscrits en dépenses imprévues.

N°21/049 : RÉGIE DES ÉCOLES 2021

Reçu en Sous-Préfecture le 13 Mars 2021

Le Président informe l'Assemblée que depuis 1988, date de leur mise en application, il appartient au Conseil Municipal de fixer le montant alloué à chaque régie d'avance des deux écoles.

Il indique que par délibération n° 20/085, le conseil municipal avait décidé d'allouer la somme de 70,00 € par élèves.

Il précise que pour l'année 2020, le montant des régies d'avances des écoles étaient de 9 560,00 € pour l'école élémentaire « François Mitterrand » et de 6 370,00 € pour l'école maternelle « Fernand Roux ».

Ainsi, pour la rentrée 2021, il est prévu 144 élèves à l'école élémentaire et 78 élèves à l'école maternelle.

Je vous propose de fixer le montant des régies d'avances 2021 à :

- Ecole élémentaire François Mitterrand : 144 élèves x 70,00 € = **10 080,00 €**.

- Ecole maternelle Fernand Roux : 78 élèves x 70,00 € = **5 460,00 €**.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

+++ FIXE le montant des régies aux sommes suivantes :

- Ecole « François Mitterrand » **10 080,00 €**

- Ecole « Fernand Roux » **5 460.00 €**

+++ DIT que ces crédits sont inscrits à l'article 6067 du budget primitif de la Commune 2021.

+++ AUTORISE le Maire et les Régisseurs à procéder à l'exécution de ces dépenses.

N°21/050 : BUDGET PRÉVISIONNEL 2021 DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR LA MÉDIATHÈQUE

Reçu en Sous-Préfecture le 13 Mars 2021

Le Président informe l'Assemblée qu'afin d'améliorer la lisibilité des dépenses de la médiathèque « Alexandre Varenne », il propose d'établir un budget prévisionnel des dépenses par poste pour l'année 2021.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Il propose d'allouer :

	Montant alloué en 2020	Montant proposé pour 2021
Livres	4 400,00 €	4 400,00 €
Périodiques	2 100,00 €	2 100,00 €
DVD	4 500,00 €	4 500,00 €
Ressources numériques (applications tablettes)	50,00 €	50,00 €
Liseuses	400,00 €	400,00 €
Animations (exposition, spectacles)	1 500,00 €	1 500,00 €
Equipement	3 000,00 €	3 000,00 €
Fêtes et cérémonies	600,00 €	600,00 €
Création d'un fonds « facile à lire » pour les adultes	0 €	0 €
Création d'un fonds de jeux de société / acquisitions	400,00 €	400,00 €
	16 950,00 €	16 950,00 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

+++ APPROUVE le budget prévisionnel des dépenses présenté.

+++ FIXE le montant des dépenses de la médiathèque à 16 950,00 € pour l'année 2021.

+++ AUTORISE le Maire à prévoir les crédits nécessaires au budget commune 2021.

N°21/051 : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS POUR 2021

Reçu en Sous-Préfecture le 13 Mars 2021

Le Président expose à l'Assemblée que comme chaque année les associations locales et extérieures de PUY-GUILLAUME ont complété un dossier de subvention dans lequel leur étaient demandés plusieurs renseignements.

Il rappelle que désormais quatre catégories d'association sont distinguées : celles soumises à l'application d'un forfait, celles soumises à l'application de critères spécifiques avec frais de compétition ou sans frais de compétition et celles soumises à aucun forfait ou critère.

1) Concernant celles soumises à l'application d'un forfait, les associations ont été classées par thème, qui sont les suivants :

- Patriotiques : FNACA et ACPG/CATM
- Commerces : AMAP et APMEP
- Culture : Compagnie Zet é Léo et Culture en fête à l'Abbaye
- Loisirs : Amicale « Saint-Hubert », AAPPMA, les PP, le Club de l'Amitié, Hand Loisirs, PG Retro, les 6 mains
- Social : Association « Colomb'Âge 63 », ASPSPG
- Education : Association des parents d'élèves, Jeunes Sapeurs-Pompiers, l'Amicale Laïque

Le Président informe que pour chaque classification de cette catégorie, une enveloppe financière est allouée et ne peut être dépassée.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2) Les associations soumises à l'application de critères spécifiques avec frais de compétition :

- Sports : CSPG Foot, CSPG Rugby, CSPG Tennis, CSPG Basket, ATTPG, Rayon d'or, Ecole de judo

Pour cette deuxième catégorie une enveloppe globale est allouée et est répartie ainsi :

- 30% de cette somme est répartie en fonction du nombre de licenciés (adultes et jeunes)
- 20% de cette somme est répartie en fonction de la présence d'une école de jeunes au sein de la société
- 40% de cette somme est répartie pour les frais inhérents à la compétition de chaque association
- 10% de cette somme est versée pour les frais d'entraîneurs

3) Les associations soumises à l'application de critères spécifiques sans frais de compétition :

- Sports : Aérodynamic, Aérobic

Ces associations se voient attribuer une enveloppe en tenant compte du nombre d'adhérents jeunes et adultes.

4) Enfin, les associations soumises à aucun forfait ou critère :

- Comité d'Animation Puy-Guillamois, Variance FM, Les donateurs de sang, Foyer socio-éducatif du collège, Société musicale « Les Enfants de la Dore », Ecole de musique « Les Enfants de la Dore », Amicale des Sapeurs-Pompiers, le Secours Catholique, Moto Club Ris/Puy-Guillaume

Par ailleurs, Monsieur le Président informe qu'un taux maximum de subvention ne peut pas être dépassé, soit 40% du budget de l'association. Ce critère est valable pour toutes les associations.

De plus, une bonification pour les associations soumises à critères et forfaits est appliquée en fonction de la participation de chaque association aux manifestations communales. Ce bonus est de 25,00 € par participation à une manifestation.

Enfin, le dossier de demande de subvention adressé à chaque société locale a été modifié et certaines pièces administratives ont été demandées :

- La liste des adhérents de moins de 18 ans
- La liste des adhérents de plus de 18 ans
- L'attestation d'assurance « responsabilité civile » et « risques locatifs » pour les associations bénéficiant d'un local communal mis leur disposition
- Le compte-rendu de la dernière assemblée générale
- Le détail des réserves financières
- Le bilan comptable de l'année N-1
- Le rapport d'activité de l'activité N-1, et les projets de l'année N
- La liste complète (noms et prénoms) des adhérents pour les associations sportives

Monsieur le Président précise que chaque année, tous les dossiers doivent être remis avant les 31 janvier de l'année N.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de son Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

+++ CONSIDERANT les subventions communales attribuées les années précédentes aux différentes sociétés ou associations,

+++ PRECISE que la subvention versée au SECOURS CATHOLIQUE prendra la forme de bons d'achat au CARREFOUR de THIERS,

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

+++ DECIDE d'attribuer, pour l'année 2021, les subventions suivantes pour un montant global de 54 626, 31 €.

Questions diverses :

- Madame Cécile DE REVIERE informe les membres du Conseil Municipal qu'un cas COVID positif a été détecté parmi un des agents de la garderie. Ainsi, trois cas contacts ont été placés en isolement, plus l'agent positif. Afin d'organiser les services périscolaires (cantine et garderie), les élus se sont mobilisés, ainsi que les agents des différents services municipaux, pour maintenir l'organisation de la garderie et de la cantine, et donc assurer un service dans de bonnes conditions. A cette occasion, Monsieur le Maire et Madame Cécile DE REVIERE remercient les élus et les agents qui se sont investis pour maintenir le fonctionnement de ces services périscolaires.

- Madame Marie-Noëlle LORUT demande pour quelles raisons la commune de Puy-Guillaume ne bénéficie pas d'un centre de vaccination. Monsieur Bernard VIGNAUD lui répond qu'il a saisi le Sous-Préfet d'arrondissement afin que Puy-Guillaume puisse obtenir un centre de vaccination éphémère. Dans l'immédiat, faute de doses suffisantes, il n'est pas possible d'ouvrir un centre sur la commune. Monsieur Bernard VIGNAUD indique que la salle des fêtes pourrait être mise à disposition dès que possible.

- Madame Annie CORRE indique qu'elle a été sollicitée par des habitants afin de demander l'installation d'un banc sur le chemin des Littes pour les promeneurs. Monsieur Lionel CITERNE lui répond qu'un banc existait auparavant. Il indique qu'il vérifiera les stocks aux services techniques afin d'en faire réinstaller un dans les meilleurs délais.

- Madame Annie CORRE demande également s'il serait possible de réaliser un passage piéton en bout de la rue de la Convention dans la continuité du trottoir de la rue Duchassein. Monsieur Lionel CITERNE lui indique qu'il est difficile d'implanter un passage piéton à cet endroit-là, néanmoins, il a étudié le sujet et propose la réalisation d'une zone 30 pour répondre à la situation. Par la même occasion, la problématique de la traversée sous le pont SNCF de la rue Duchassein pourrait être traitée en créant un passage sécurisé à la peinture pour les piétons.

- Monsieur André DEBOST signale que la rue Emile Zola, dont la réfection vient d'être terminée, se retrouve déjà en mauvais état au niveau de l'entreprise Hinderchied. En effet, il indique que régulièrement les camions stationnent sur les trottoirs, et que les espaces de plantations ont été abimés. De plus, il ajoute que les véhicules qui stationnent devant l'entreprise, perdent régulièrement de l'huile, ce qui fait que l'enrobé est taché à de nombreux endroits.

- Monsieur André DEBOST indique également que les lisses en bois, le long de la RD 906 avenue Anatole France, sont en mauvais état, et sont en train de glisser du côté du terrain de M. VERNIERE.

- Monsieur Bernard MELEY demande quand vont débiter les travaux d'enfouissement du réseau basse tension au village des Piottes. Monsieur Bernard VIGNAUD lui répond que les travaux devraient commencer dans les prochaines semaines.

La séance est levée à 20h31

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Sommaire de la séance du 8 avril 2021 :

Compte-rendu :

- N° 21/030 : Compte-rendu des décisions du Maire

Conventions – contrats :

- N°21/031 : Convention d'adhésion au programme national petites villes de demain
- N°21/032 : SIEG : remplacement des candélabres accidentés
- N°21/033 : SIEG : complément modification câblage suite vidéo surveillance
- N°21/034 : SIEG : travaux d'éclairage public : éclairage nouvelle salle de sports

Finances :

- N°21/035 : Compte administratif 2020 : budget commune
- N°21/036 : Compte administratif 2020 : budget eau
- N°21/037 : Compte administratif 2020 : budget assainissement
- N°21/038 : Compte administratif 2020 : budget camping-piscine
- N°21/039 : Compte administratif 2020 : budget lotissement « Les Bouchauds »
- N°21/040 : Comptes de gestion 2020 : commune, eau, assainissement, camping-piscine et lotissement « Les Bouchauds »
- N°21/041 : Affectation des résultats 2020 : commune, eau, assainissement, camping-piscine et lotissement « Les Bouchauds »
- N°21/042 : Taxes directes locales 2021
- N°21/043 : Programme d'investissements définitif 2021
- N°21/044 : Budget primitif 2021 : commune
- N°21/045 : Budget primitif 2021 : eau
- N°21/046 : Budget primitif 2021 : assainissement
- N°21/047 : Budget primitif 2021 : camping-piscine
- N°21/048 : Budget primitif 2021 : lotissement « Les Bouchauds »
- N°21/049 : Régie des écoles 2021
- N°21/050 : Budget prévisionnel 2021 des dépenses de fonctionnement pour la médiathèque
- N°21/051 : Attribution des subventions de fonctionnement aux associations pour 2021

Questions diverses

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Bernard VIGNAUD	Alexandra VIRLOGEUX	André DEBOST
Pépita RODRIGUEZ (Annie CORRE)	Lionel CITERNE	Cécile DE REVIERE
Michel MOUREAU	Pascale COURDILLE (Isabelle PASQUIER)	Patrick SOLEILLANT
Isabelle PASQUIER	Annie CORRE	Bernard MELEY
Marie-Noëlle LORUT	Bruno CARDINAL	Perrine PLAUCHUD
Jérémie FORLAY	Bruno GUIMARD	Isabelle GOUTTE
Thibaud D'ESCRIVAN	Marion POUZOUX (Bernard VIGNAUD)	